

1. ACCÉDER AU COMPTE

Pour déposer votre dossier, connectez-vous sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) à l'adresse :

<https://gnau.maisonslaffitte.fr>



• Puis, demandez l'ouverture d'un compte EPRO.



Le service Urbanisme créera ensuite le compte et vous enverra un mail pour l'activation de votre compte.

• Vous devrez l'activer et renseigner les éléments d'identification nécessaires à la gestion des dossiers d'urbanisme.

Un affichage adaptatif

À partir de la même URL d'accès au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, l'affichage s'adapte au type de compte :

Si vous vous connectez :

- avec votre compte personnel ou FranceConnect, vous accéderez au Guichet Numérique **SVES**.
- avec votre compte professionnel, vous accéderez au Guichet Numérique **EPRO**.

2. PARAMÉTRER L'INTERFACE



• Une fois connecté avec le compte EPRO, cliquez sur le bouton « **Préférences** ».

Une fenêtre permet d'« **Enregistrer** » ou de « **Réinitialiser** » les préférences d'affichage.



• Vous pouvez personnaliser les vues par défaut, les affichages, les éléments visibles ou masqués et cela pour tous les éléments de l'interface.

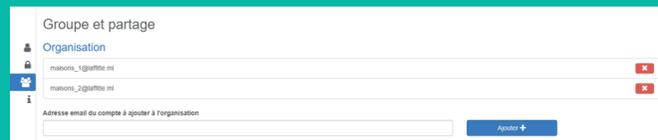


3. PARAMÉTRER SON ORGANISATION

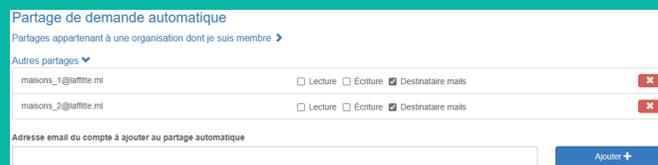
• Une fois connecté avec le compte EPRO, cliquez sur le bouton « **Paramètres** ».



• Tapez l'adresse mail et utilisez le bouton « **Ajouter** » pour ajouter des collaborateurs.



• Utilisez les cases à cocher pour gérer les droits de partage.



4. FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME

• Cliquez sur le bouton correspondant au type de dossier à déposer.



Deux méthodes disponibles

- 1 Saisir en se laissant guider tout au long de la constitution du dossier,
- 2 Importer le dossier complet (ou juste le formulaire).



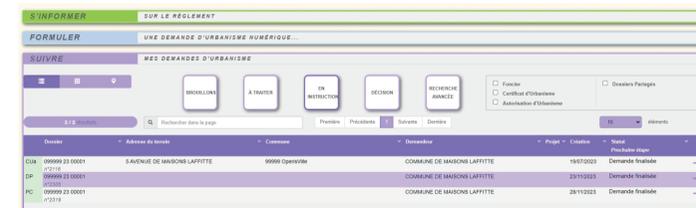
Pour terminer

- 1 « **Sauvegarder** » la demande comme brouillon en attente,
- 2 « **Transmettre** » la demande.



5. SUIVRE SES DEMANDES D'URBANISME

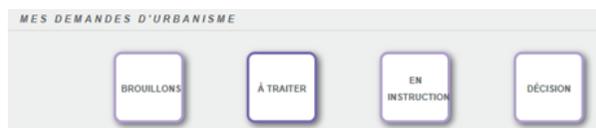
• Affichez les dossier en cours.



• Choisissez votre affichage.



• Recherchez un dossier selon le statut.



• Recherchez un dossier avec critères affinés.



• Consultez un dossier (avec historique complet).



! À chaque étape de votre projet, le service Urbanisme vous renseigne et vous accompagne.

LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

POUR LES PROFESSIONNELS EN 5 ÉTAPES

- 1 ACCÉDER AU COMPTE
- 2 PARAMÉTRER L'INTERFACE
- 3 PARAMÉTRER SON ORGANISATION
- 4 FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME
- 5 SUIVRE SES DEMANDES D'URBANISME

Votre compte EPRO vous permet de

- gérer de nombreux dossiers (duplication, transmission par lots, etc.)
- suivre des dossiers multiples,
- réceptionner l'ensemble des documents (arrêtés et courriers)

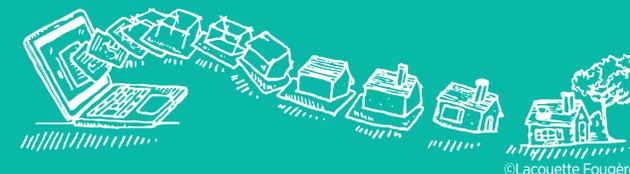
Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) accessible sur <https://gnau.maisonslaffitte.fr>

Direction de l'Urbanisme
et de l'Aménagement Urbain
ouverte du lundi au jeudi de 9h à 11h30
32 rue Jean Mermoz
78600 Maisons-Laffitte

01 34 93 12 60
urbanisme@maisonslaffitte.fr



VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE



Désormais, il est possible de déposer en ligne toutes vos demandes d'urbanisme. C'est gratuit, plus simple et plus rapide !

■ PROFESSIONNEL ■

